

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY
(19 octobre 2012)**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX NEUF OCTOBRE DEUX MIL DOUZE

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, JASINSKI Jean-Claude, HERBULOT Odile, RASSEMONT Véronique, LACAILLE Thérèse, SAILLARD Eric, LOPES Manuel.

Etaient absents représentés : GRANDJEAN Patrice représenté par Eric SAILLARD, MAQUIN Stephan représenté par Odile HERBULOT, STOPINSKI Renaud représenté par DEBOUDT Philippe, OLIVIER MARC représenté par LACAILLE Thérèse, Bruno DELCOURT représenté par Monsieur JASINSKI Jean-Claude, BERSANO Francis représenté par RASSEMONT Véronique.

Absents excusés : Néant.

Convocation : 15 octobre 2012

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2012.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

IV 64-2012 : TARIFS COMMUNAUX 2013 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DDT service Environnement (ancienne police de l'eau) qui nous informe que : «

- « il nous enjoint à poursuivre les démarches afin de mener à bien la réhabilitation de l'assainissement de CORBENY, projet entamé en 2006 »
- « dans le cas contraire, sans plus attendre, il proposerait au Préfet de mettre en demeure notre commune et le cas échéant de consigner sur notre budget communal les sommes nécessaires afin de faire exécuter d'office les travaux conformément à l'article L.216-1 du code de l'environnement »
- « par ailleurs, le maintien de la non-conformité du fonctionnement de l'actuelle station d'épuration conduirait à un gel de tout projet de développement des constructions sur le territoire de la Commune »

Monsieur le Maire explique la nécessité d'une augmentation. En effet, notre commune va devoir faire face à des dépenses importantes pour se mettre aux normes pour les eaux usées. Les plis du projet STEP ont été ouverts, les entreprises retenues, reste à trouver les financements à long terme. Pour cela les banques demandent des garanties, d'où la nécessité de modifier les tarifs à compter du 01 janvier 2013.

De plus les tarifs appliqués en 2013, ne seront réellement perçus par la collectivité qu'en 2014.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'obtenir les financements, il faut que la Commune démontre que sa capacité de financement répond aux besoins des remboursements d'emprunt et aux besoins de fonctionnement de la nouvelle station.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente les propositions de la commission eau et assainissement. Celle-ci propose les tarifs suivants :

EAU ET ASSAINISSEMENT

	2012	2013
Abonnement eau	19€78	19€78
M3 eau potable	0€83	0€83
Abonnement assainissement	108€48	108€48
M3 eaux usées	1€20	2€50
Raccordement maison neuve	3520€00	3520€00

Le vote se décompose ainsi :

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme désignés ci-dessus.

CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs comme suit :

	2012	2013
Concession 50 ans	250	250
Concessions 30 ans	165	165
Concession 15 ans	88	88
Columbarium 15 ans	424	424
Columbarium 30 ans	849	849

DIVERS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2012 pour les locations suivantes :

Salle de réunion	80 €
Podium	105 €
Benne	25 €
Droit de Place	30 €
Rétroprojecteur	30 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE		
	2012	2013
CORBENY Particuliers		
48 heures	315	315
CORBENY Associations (ou 1 location en semaine pour 1 journée)		
tarif unique sans dérogation	100	100
CCCD Particuliers		
48 heures	440	440
CCCD Associations		
48 heures	315	315
Extérieur Particuliers		
48 heures	630	630
Extérieur Associations		
48 heures	380	380
Caution	500	500

V 65-2012 INTEGRATION COMMUNE DE CHEVREGNY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Aisne qui sollicite de la Commune un avis sur l'intégration de la Commune de CHEVREGNY à la Communauté de Communes du Chemin Des Dames suite au schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aisne.

Monsieur le Maire rappelle que sans cette intégration, la Communauté de Communes du Chemin des Dames ne pourra garder dans son regroupement la Commune de TRUCY, puisqu'il n'y a pas de continuité de territoire. Les conseillers municipaux sont bien conscients que la Commune de CHEVREGNY ne souhaite pas changer de communauté de Communes, cependant dans l'intérêt de notre regroupement, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à cette intégration.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 2

VI 66-2012 : CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES POUR LES STAGIAIRES :

Monsieur le Maire présente la proposition de convention entre la Communauté de Communes du Chemin des Dames et la Commune de Corbény concernant l'accueil d'une apprentie à la bibliothèque.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres, d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette convention et la signer.

VII 67-2012 : CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L' AISNE POUR LA CONVENTION DU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

IX QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les forages de l'eau potable sont opérationnels et la Préfecture a donné son aval pour l'exploitation. Il reste la clôture à terminer et une double porte à installer au local technique.

La procédure de la DSP est en cours, les visites des entreprises susceptibles de répondre à la délégation ont visité les locaux cette semaine, elles sont au nombre de trois.

Madame HERBULOT Odile informe l'assemblée que l'opération brioche a permis de récolter 100 €.

Concernant l'école, Madame HERBULOT Odile, informe l'assemblée que des travaux d'isolation seront effectués mais seront payés par les sociétés qui rejettent du CO2, à la place de payer des amendes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de la RD 1044 du Conseil Général est toujours d'actualité.

La séance est levée à 21h20

DELIBERATIONS :

64-2012 : TARIFS COMMUNAUX 2013

65-2012 INTEGRATION COMMUNE DE CHEVREGNY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES

66-2012 : CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES POUR LES STAGIAIRES

67-2012 : CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L' AISNE POUR LA CONVENTION DU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

HERBULOT Odile,

RASSEMONT Véronique,

LACAILLE Thérèse,

SAILLARD Eric,

LOPES Manuel,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 20 octobre 2012, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.